

LA PLATEFORME D'ESSAI ET DE PRÊT DE MATÉRIELS DU CRICAT/AGSPH

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Depuis 2015 le **CRICAT /AGSPH**, a mis en place en Guadeloupe un dispositif expérimental de mise à disposition d'aides techniques de compensation du handicap pour la formation, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : **La Plateforme d'essai et prêt de matériels**.

Ce dispositif, cofinancé par l'AGEFIPH et le FIPHFP, la région Guadeloupe, l'ARSLA, l'AFM-TELETHON, la CGSS et l'ARS, est une plateforme d'essai et de prêt de matériels, située à *l'immeuble NOUY le Diamant Boulevard Houelbourg - ZI Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT*.

Unique en Guadeloupe, la Plateforme d'essai et prêt de matériels permet aux personnes en situation de handicap et aux professionnels qui les accompagnent d'avoir un accès rapide à des moyens techniques de compensation, de manière ponctuelle, pour lever les freins liés au handicap, dans le cadre de leur parcours professionnel dans le secteur privé ou le secteur public.

Non spécifique à un handicap ou une déficience mais axé sur le handicap moteur et le handicap visuel, les essais et prêts sont un moyen de tester et valider les moyens matériels de compensation, avant leur achat définitif. C'est une réponse complémentaire aux Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS).

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES AIDES TECHNIQUES

L'essai

Un conseil technique individuel pour le choix du matériel le plus adapté à la situation est réalisé par un ergothérapeute.

Il s'appuie sur des tests et essais de matériels pour valider le choix le plus adapté. Il peut s'effectuer sur site dans les locaux de la plateforme ou sur le lieu de travail ou de formation.

Le prêt

Le prêt de matériel comprend :

- l'installation et le réglage du matériel,
- la formation à la prise en main ou à l'utilisation du matériel par le bénéficiaire,
- l'assistance technique, la maintenance et l'assurance du matériel,
- l'acheminement, l'enlèvement et le retour du matériel.

En aucun cas, **le prêt ne se substitue à l'achat des aides techniques par l'employeur.**

Un contrat de prêt tripartite est établi avec l'employeur et le bénéficiaire et le prestataire. La livraison est assurée par un technicien de maintenance.

La durée de la prestation est de 4 mois maximum dans le secteur public et de 3 mois dans le secteur privé. Cette prestation **gratuite pour le bénéficiaire** est financée par le FIPHFP et l'Agefiph.

Les bénéficiaires sont :

- Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définis à l'article L5212-13 du code du travail, ou en voie de le devenir (salariés, agents, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, travailleurs indépendants), suivis par un référent de parcours présentant des besoins, en lien à leur handicap, auxquels seuls des prestataires spécifiques peuvent répondre,
- Les employeurs du secteur public,
- Les employeurs du secteur privé.

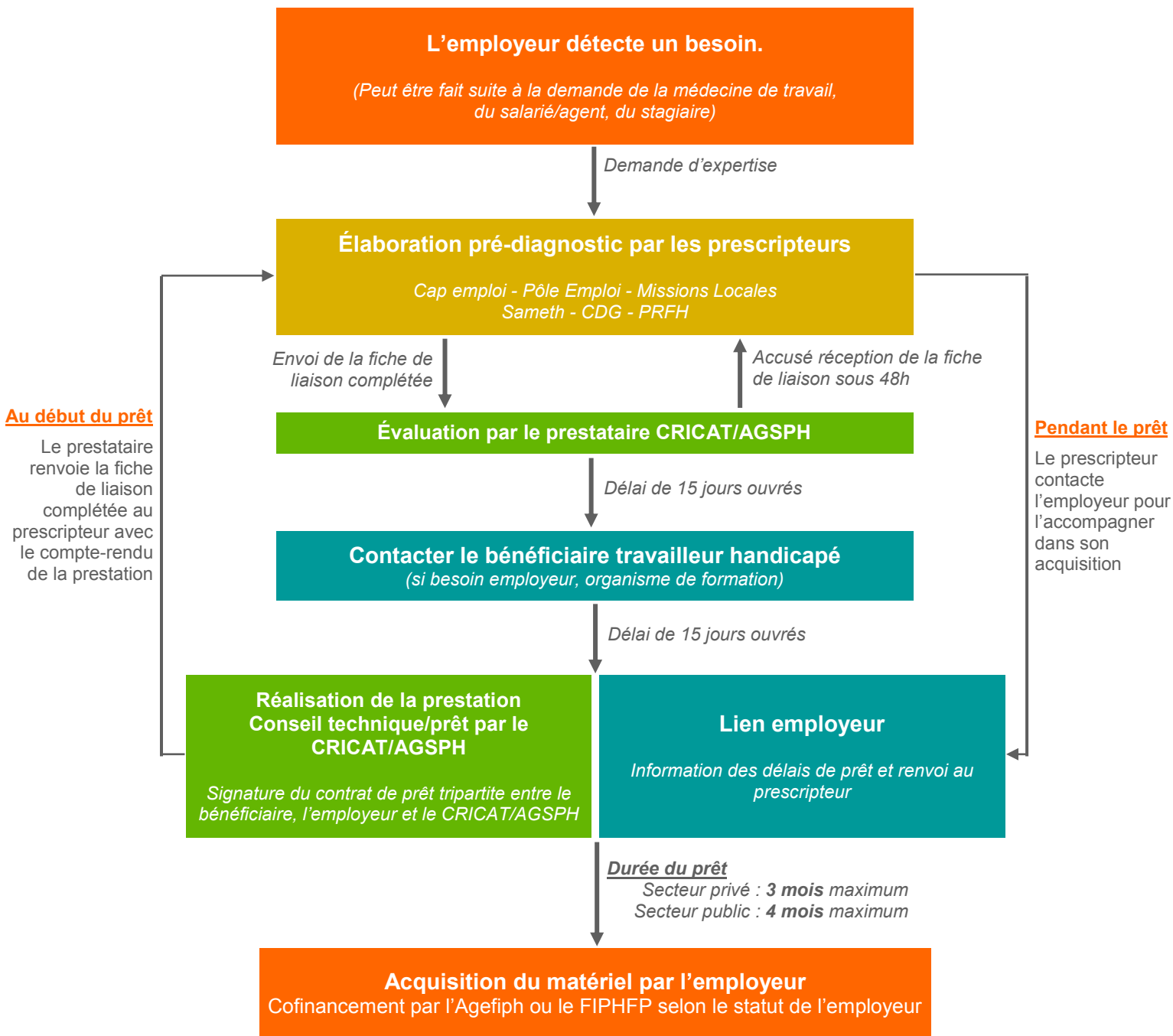
L'employeur ne peut faire directement appel à la plateforme. Seuls les prescripteurs sont habilités à mobiliser le dispositif sur prescription écrite.

Les prescripteurs sont :

Cap Emploi, Sameth, Pôle Emploi, Mission locale, Agefiph, FIPHFP, CDG et les prestataires EPAAST via le Sameth, l'Agefiph, le FIPHFP ou Cap emploi.

Dans le cas d'un processus de maintien les employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHFP.

PROCESS ESSAI/PRÊT DE MATÉRIELS DE LA PLATEFORME



Prestation gratuite pour les bénéficiaires, financée par l'Agefiph ou le Fiphfp
CRICAT/AGSPH : lbazire@agsph.org - erual@agsph.org

Les prescripteurs en Guadeloupe

SAMETH

3 bis, Rue H. Becquerel
ZI Jarry - 97122 Baie-Mahault
☎ 0590 32 51 77
☎ 0590 38 94 71

Cap Emploi

3 bis, Rue H. Becquerel
ZI Jarry - 97122 Baie-Mahault
☎ 0590 32 51 77
☎ 0590 38 94 71

CDG

Avenue P. Lacavé Petit-Paris
B.P 465 - 97100 BASSE-TERRE
☎ 0590 99 45 00
☎ 0590 99 45 21

PFRH

Préfecture de la Région
Guadeloupe
Rue Lardenoy - 97100 Basse-Terre
plate-forme-rh@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pôle Emploi

Toutes les agences de la
Guadeloupe et des îles
☎ 3900

Mission locale

Lotissement Petit-Acajou
Route de Petit-Acajou - 97139 Abymes
☎ 0590 82 00 11
☎ 0590 91 69 42

Les employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHFP, exclusivement dans le cas d'un processus de maintien.